

QUELLE CONCEPTION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS EN COURS ET À VENIR ?

Depuis de nombreuses années, le modèle démocratique de notre pays est interrogé tant par les citoyens que par les forces politiques. Cela est perceptible lors des élections dont le taux d'abstention grandissant s'explique notamment par la perte de confiance dans les représentants et représentants politiques, la crise économique et sociale, la progression des inégalités, le développement de conflits sociaux et régionaux, l'accroissement des migrations, les tensions internationales, la multiplication des catastrophes naturelles, etc. Que ce soit en matière économique ou sociale, les équilibres sont précaires et les acquis sociaux et démocratiques sont fragilisés, pouvant être détruits ou remis en cause.

Dans ce contexte, les politiques publiques sont confiées aux acteurs institutionnels qui devraient anticiper les évolutions en cours ou à venir afin de s'inscrire dans un modèle de développement soutenable.

Pour ce faire, il est nécessaire de trouver de nouveaux modèles prenant en compte les mutations importantes, le facteur humain étant la principale cause des atteintes irréversibles à l'environnement dont les conséquences pourraient entraîner la finitude de notre modèle de société.

Cette période de basculement n'est autre qu'une transition majeure qui émerge suite aux diverses transitions en cours (numérique, énergétique, démographique, etc.). L'élément central est incarné par la

crise écologique dont l'impact sur les écosystèmes pourrait profondément altérer les conditions de vie et de survie de l'espèce humaine d'ici la fin de ce siècle. Cette situation place, dès-lors, l'Humanité devant des choix fondamentaux à effectuer pour reprendre le contrôle de son destin.

Des changements substantiels de nos modes de vie et plus largement de nos modèles de développement sont désormais envisagés avec des modes opératoires contradictoires : adopter un repli individualiste et unilatéral ou militer pour une décroissance collective planétaire. Certains misent sur les nouvelles technologies pour développer nos capacités d'adaptation. Pour beaucoup, ces solutions ne semblent ni possibles ni souhaitables.

Il est, dès lors, nécessaire que la conception des politiques publiques se renouvelle pour s'extraire des tensions actuelles. Afin de mieux anticiper et accompagner ces profonds changements, le Conseil décline trois séries de pistes de réflexion pour renouveler démocratiquement la conception des politiques publiques, tendre vers un nouveau paradigme soutenable et poursuivre les objectifs du développement durable à toutes les échelles de gouvernance.

Les politiques publiques sont donc un outil central pour construire un futur désirable et définir l'intérêt général qui permettra de préserver le bien-être des générations actuelles et futures. Pour y parvenir, elles peuvent composer avec diverses variables dont celles



Jean-Louis Cabrespines

est président du Conseil national des CRESS.

Il siège au CESE à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques en tant que personnalité qualifiée.

Contact :

jean-louis.cabrespines@lecese.fr
01 44 43 64 28



Frédéric Grivot

est vice-président de la section industrie de la CPME et dirigeant d'entreprise.

Il siège au CESE à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques où il représente le groupe des entreprises.

Contact :

frederic.grivot@lecese.fr
01 44 43 64 20

des transitions qui constituent désormais une tendance lourde mais également des signaux faibles qui sont porteurs de solutions nouvelles émanant le plus souvent de la société civile et d'initiatives locales.

LES PISTES DE RÉFLEXION DU CESE

I – ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS : DES OPPORTUNITÉS DE RENOUVELLEMENT DÉMOCRATIQUE POUR CONCEVOIR LES POLITIQUES PUBLIQUES

- **Mieux prendre en compte les intérêts des générations actuelles et futures**
 - Écarter les risques de dérives autoritaires face aux crises, définir l'intérêt général et défendre les biens communs à long terme ;
 - Débattre sur une nouvelle organisation institutionnelle ;
 - Consulter davantage les citoyens et les citoyennes au niveau local.
- **Améliorer la légitimité des politiques publiques**
 - Intégrer au projet de loi 3 D (décentralisation, différenciation et déconcentration) les objectifs du développement durable ;
 - Inclure de façon équilibrée les parties prenantes (experts, corps intermédiaires et citoyens) en leur permettant de faire des choix éclairés.
- **Améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques**
 - Sortir d'une conception opportuniste en privilégiant une approche prospective ;
 - Débattre des coûts réels et induits des transitions ;
 - Garantir une application équilibrée des trois leviers d'action (incitations, réglementations et informations) de la puissance publique.

II- FACE AUX TRANSITIONS : TENDRE VERS UN NOUVEAU PARADIGME COHÉRENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Préserver les libertés individuelles malgré le caractère contraignant des transitions**
 - Construire un projet politique cohérent socialement et économiquement pour s'engager dans la transition écologique ;
 - Repenser le système pour influencer sur les comportements et tendre vers un modèle de sobriété, d'efficacité et d'évitement des gaspillages ;
 - Débattre des différentes visions des déterminants des modes de vie pour choisir démocratiquement les changements à opérer ;
 - Mieux comprendre les transitions grâce à l'éducation et la formation.
- **Aménager les politiques publiques de court et long terme pour accompagner les transitions**
 - Effectuer les bons arbitrages pour traverser la crise économique et sociale ;
 - Conditionner les aides accordées aux engagements pris pour la transition écologique.
- **Prendre en compte les dimensions économiques et sociales de l'impact des transitions sur la société**
 - Construire des politiques publiques transversales, pérennes et globales ;
 - Anticiper les changements à venir dans les domaines économique et social via des observatoires incluant les parties prenantes.
- **Favoriser les investissements financiers porteurs de sens à long terme**
 - Soutenir la logique des « green bonds » ;
 - Orienter les investissements vers un modèle productif régénératif.

III- AMÉLIORER LA COHÉSION ET L'AUTONOMIE À TOUTES LES ÉCHELLES DE GOUVERNANCE POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

- **Favoriser l'imaginaire social de la transformation de notre modèle de développement dans une logique ascendante**
 - S'appuyer sur des exemples de « bonnes pratiques » locales à l'instar du projet de transition de Grande-Synthe ;
 - Créer des échanges entre les territoires pour développer des expérimentations porteuses de réponses innovantes.
- **À l'échelle européenne : développer des projets ambitieux et partagés pour accompagner les transitions**
 - Intégrer davantage les États membres par une meilleure coordination des politiques européennes ;
 - Évaluer préalablement le « Green new deal » et répartir équitablement les efforts des États membres.
- **À l'échelle internationale : tendre vers des transitions justes et soutenables pour chaque pays impliqué**
 - Introduire des critères proches de l'esprit de la RSE lors de la négociation des futurs accords commerciaux ;
 - Mieux coordonner et harmoniser les actions internationales à long terme.